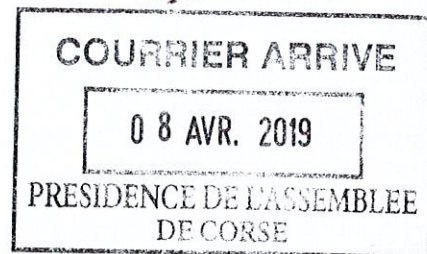




PRÉFÈTE DE LA CORSE-DU-SUD



AJACCIO, le

- 1 AVR. 2019

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION ET DES  
LIBERTES PUBLIQUES  
Bureau des élections et de la réglementation générale et commerciale  
Affaire suivie par : Gisèle AIAZZI  
Réf. : DRLP-BERGC-GA  
Tél. : 04-95-11-11-61  
Fax : 04-95-11-11-67  
Courriel : gisele.aiazzi@corse-du-sud.gouv.fr

La préfète

à

Monsieur le président de l'Assemblée de Corse  
Secrétariat général  
22 cours Grandval  
20000 AJACCIO

**Objet :** Election des représentants au Parlement européen du 26 mai 2019. Commission locale de recensement des votes

Dans la perspective de l'élection visée en objet, il me revient d'instituer une commission locale de recensement des votes chargée de centraliser les résultats adressés par les maires, de vérifier les opérations de dépouillement, de totaliser les résultats et d'envoyer le procès-verbal de ses travaux à la commission nationale de recensement général des votes. Elle est présidée par un magistrat conformément à l'article R. 107 du code électoral.

Cette commission est composée de trois magistrats, d'un conseiller à l'Assemblée de Corse représentant le département et d'un représentant du préfet. Un suppléant de chaque membre peut être désigné.

Afin d'instituer la commission locale de recensement des votes, je vous serais très obligé de bien vouloir désigner un conseiller à l'Assemblée de Corse qui siègera en son sein pour l'unique tour de l'élection des représentants au Parlement européen ainsi que son éventuel suppléant.

La préfète,

Josiane CHEVALIER

